



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR
LES ACTIONS SANLAM MAROC A L'INITIATIVE DES SOCIETES SANLAM
EMERGING MARKETS PROPRIETARY LIMITED, ALLIANZ EUROPE B.V, SANLAM
ALLIANZ AFRICA PROPRIETARY LIMITED ET SANLAM PAN AFRICA MAROC S.A

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que les sociétés *Sanlam Emerging Markets Proprietary Limited*, *Allianz Europe B.V*, *Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited* et *Sanlam Pan Africa Maroc S.A*, agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 précitée, ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les actions SANLAM MAROC.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions SANLAM MAROC.

Ce projet d'offre publique d'achat obligatoire a été déposé suite à la création d'une Joint-Venture dénommée *Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited* détenue par *Sanlam Emerging Market Proprietary Limited* et *Allianz Europe BV*, laquelle a franchi indirectement le seuil de 40% des droits de vote de SANLAM MAROC.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications exigées par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 08/09/2023

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/013/2023